



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Mardi 23 septembre 2025 à 19h30

Salle du Conseil Municipal

13 place de la mairie

35 550 PIPRIAC

ÎLOT DE LA MINOTERIE

- Visite de l'Îlot de la Minoterie à 19h00
- Présentation du fonctionnement de l'équipement
- Validation de la politique tarifaire de location des espaces
- Avenants aux marchés de travaux

AMENAGEMENT

- Aménagement du ruisseau du Fougeray : modification de la délibération d'attribution des marchés de travaux concernant le lot 3

ADMINISTRATION GENERALE

- SDE35 : présentation du rapport d'activité annuel
- SPL de construction publique d'Ille et Vilaine : présentation du rapport annuel

VIE ASSOCIATIVE

- Demande de subvention de Breizh Dans

FINANCES

- Emprunt Banque de territoires – Bâtiment 14 rue Duguesclin : Modification de la délibération 2025 06 06

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pichot annonce les pouvoirs et absents excusés :

Ont donné procuration :

Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Lucie PERRINEL

Elisabeth FLEHO donne pouvoir à Franck PICHOT

Emile JAN donne pouvoir à Danielle SENNINGER

Catherine KRYSTKIEWICZ donne pouvoir à Tifenn LE GUYADER

Grégory PACAUD donne pouvoir à Patrick BOULAIS

Géraldine DENIS donne pouvoir à Céline MOTEL DAVID à partir de 21h00

Étaient absent(e)s :

Morgane CHAPDELAINE

Jord LEVESQUE

Jérôme PEIGNÉ

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Jean-Pierre FRANGEUL est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 août 2025 est adopté à l'unanimité.

La séance débute à 19h30.

Franck PICHOT : Jean-Yves Glemau actuellement en réunion pour la société Energies du Canut à l'Oust (ECO) nous rejoindra en cours de séance.

ÎLOT DE LA MINOTERIE

➤ Présentation du fonctionnement de l'équipement

Caroline SOQUET présente le fonctionnement du tiers-lieu, la programmation et la plaquette

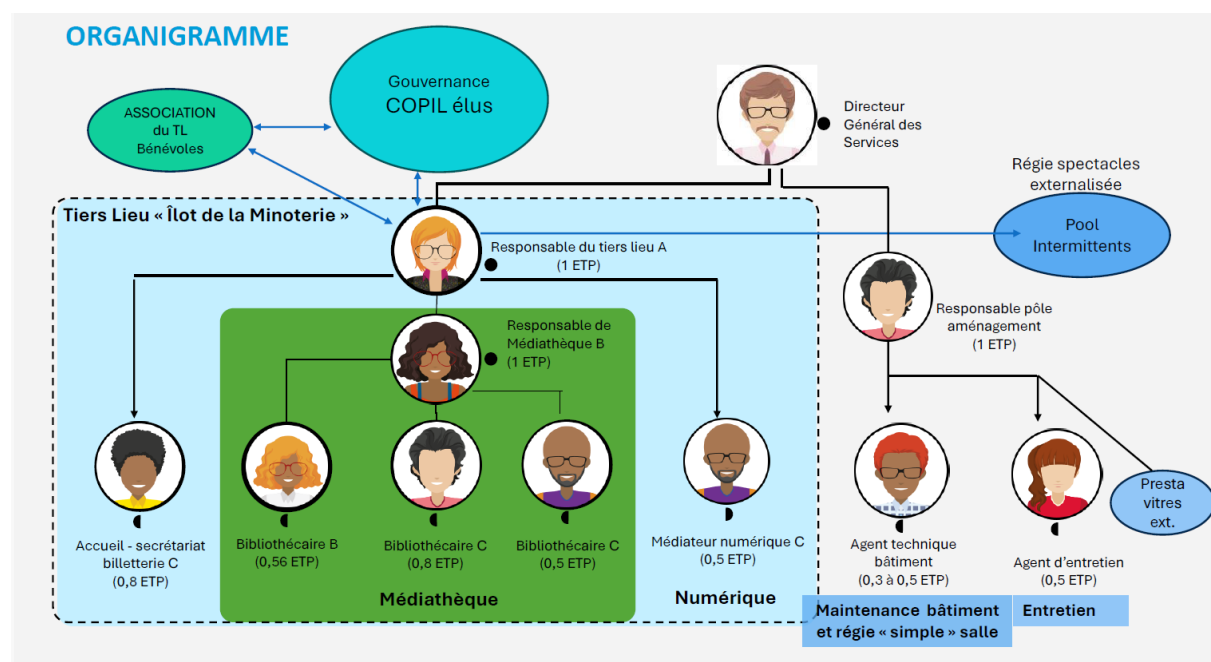
L'ouverture initialement prévue le 08/10 va probablement être décalée en raison de la commission de sécurité qui va être retardée.

Jean-Luc LEVESQUE : les murs en béton vont-ils être nettoyés avant ouverture ?

Caroline SOQUET : Un nettoyage complet sera certainement programmé avant ouverture.

Les bureaux seront livrés demain et les mobiliers médiathèque semaine prochaine. Le déménagement de l'ancienne bibliothèque est prévu le 30 septembre et l'aménagement de la médiathèque la semaine du 29 septembre au 03 octobre.

Présentation de l'équipe



Horaires Tiers lieu / Médiathèque

Horaires d'ouverture au public - Tiers-Lieu

Lundi : 9h30-12h30 | 14h-17h
Mardi : 9h30-12h30 | 14h-18h30
Mercredi : journée continue 9h30-18h30
Jeudi : fermé le matin | 14h-17h
Vendredi : 9h30-12h30 | 14h-19h30
Samedi : 9h30-12h30 | 14h-17h

Horaires Médiathèque

Fermée le lundi
Mardi : 10h-12h30 | 16h30-18h30
Mercredi : 10h-18h30
Fermée le jeudi (accueil de groupes)
Vendredi : fermée le matin | 16h30-19h30
Samedi : 10h-12h30 | 14h-17h

En cas de fermeture de la médiathèque, il sera tout de même possible de déposer et consulter les livres.

Franck PICHOT : L'objectif est de proposer une amplitude horaire intéressante pour les usagers avec une ouverture le dimanche matin. Pour assurer les permanences du dimanche matin, nous allons dans un premier temps mobiliser un binôme d'élus de manière expérimentale.

L'ouverture du dimanche matin n'a pas été annoncée sur la brochure. Les horaires pourront être réajustés en fonction de la fréquentation.

L'idée est également de mettre en place une gouvernance partagée avec une association et mobiliser des bénévoles.

Billetterie : Possibilité de réserver les billets en ligne à compter du 26/09.

En fonction de la date retenue pour la commission de sécurité, les premiers spectacles pourront potentiellement avoir lieu salle Albert Poulain.

Un espace dédié aux expositions :

- Octobre à décembre 2025 : la saison va démarrer avec l'exposition de Philippe CAHAREL et Joël Krystkiewicz « Le Passé recomposé – Séquences paysages ». En parallèle, une exposition réalisée par les élèves de 5^{ème} du collège St Joseph de Pipriac « Ici et là-bas », avec la présentation d'un projet réalisé chaque année en lien avec le festival photo de la Gacilly.
- Janvier à mars 2026 : valorisation des gravures de l'atelier Jan Brito

- Avril à juin 2026 : Une exposition autour du textile

Il est prévu de valoriser les talents amateurs locaux sur la période estivale.

Franck PICHOT en profite pour saluer le travail d'Armenia Graphic, qui a su traduire graphiquement l'état d'esprit du lieu avec un programme clair, efficace.

Christèle BRIERE : Le programme a été imprimé en combien d'exemplaires ? Il pourrait être envisagé pour cette première diffusion de le glisser dans chaque bulletin. Le visuel est pour l'instant inconnu des habitant.e.s et, les pipriatain.e.s ne vont pas l'associer au tiers lieu.

Caroline SOQUET : 4000 exemplaires ont été imprimés. Nous allons regarder cela en fonction du nombre d'exemplaires restants car la distribution a déjà démarré dans différents locaux, commerces, chez des partenaires.

➤ **Validation de la politique tarifaire de location des espaces**

Jean-Yves GLEMAU arrive à 20h30 avant le vote

ILOT DE LA MINOTERIE : VALIDATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DE LOCATION DES ESPACES

Annexe : plan des espaces

Rapport de Franck PICHOT, Maire

Le COPIL Ilot de la Minoterie propose de déterminer les tarifs de locations des différents espaces de l'Ilot de la Minoterie à savoir :

- Les salles d'activité
- La salle de spectacle
- Les espaces de coworking

Un plan annexé précise la dénomination des espaces.

Il est proposé au conseil municipal de valider la grille tarifaire ci-dessous pour la location des différents espaces du tiers-lieu :

Location des salles d'activité :

Typologie de public/demande	Salle de réunion (8-10 personnes) // espace coworking 34m²	Salle de réunion/formation (20 personnes) // espace numérique 50m²	L'atelier (100m²)	Les 4 vents (23m²)	La cabane (20m²)	Les p'tites Graines (25 m²)	Le studio (20m²)
Associations communales							
Toutes les associations	Une mise à disposition gratuite				Espaces utilisés pour les activités de la médiathèque, du pôle enfance ou partenaires conventionnés		
	Dans la limite de la disponibilité des salles						
Associations hors commune							
Etablissements scolaires hors commune							
Particuliers							
Tarif à l'année			250 €	150 €			
Tarif à la demi-journée	10 €	20 €					
Tarif à la journée	20 €	40 €	60 €	30 €			
Tarif semaine			200 €	120 €			
Tarif WE			90 €	50 €			
Entreprises							
Tarif à la demi-journée	20 €	80 €	80 €				
Tarif à la journée	40 €	150 €	150 €				
Partenaires							
Institutionnels (établissements publics et collectivités)	1 mise à dispo gratuite par an puis tarif "entreprises"						
Etablissements scolaires de Pipriac	Mise à disposition gratuite						
Partenaires avec convention annuelle							
Partenaires avec convention d'occupation de salles pour des activités à l'année	Mise à disposition gratuite						
FORFAIT MENAGE ET FLUIDES ANNEE	150 €						

Pour l'ensemble des mises à dispositions gratuites :

En cas de dégradations, désordre ou de non-respect de l'hygiène, la commune se réserve le droit d'appliquer un forfait ménage d'un montant de 100€.

Pour les partenaires avec convention annuelle, un forfait ménage et fluides de 150 € s'applique pour l'année.

Pour les partenaires : il s'agit de réunions ou activités organisées par des organismes d'intérêt général tels que les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations qui portent des missions d'intérêt général.

Location de la salle de spectacle :

Typologie de public/demande	Spectacle (180 places)	Pack (Salle + Hall+ Kitchénette)	En option Pack + salle "l'Atelier"****
Associations communales			
Associations de la commune	Mise à dispositon gratuite une fois par an (au choix entre la salle Albert Poulain et l'ilot)		
Associations et établissements scolaires hors commune			
Tarif à la journée - soirée comprise	150 €	250 €	60 €
Tarif WE (2 jours)	400 €	600 €	90 €
Entreprises			
Tarif à la journée - soirée comprise	300 €	500 €	150 €
Tarif WE*(2 jours)	800 €	1 200 €	400 €
Partenaires			
Institutionnels (établissements publics et collectivités)	Mise à dispositon gratuite une fois par an (au choix entre la salle Albert Poulain et l'ilot)		
Etablissements scolaires (commune)			
Partenaires avec convention annuelle**			
Conventions / Partenaires culturels : Conservatoire, Groupement culturel Breton, Bordures Alentours, Canal Théâtre	Mise à dispositon gratuite trois fois par an ***		
FORFAIT MENAGE JOUR	100 €		
FORFAIT MENAGE WE	200 €		
COUT TECHNICIEN	Forfait 150 € (6h) et 25€ par heure supplémentaire		
COUT SSIAP	170€/séance (6h)		
FORFAIT SUPPLEMENTAIRE MATERIEL	En fonction du coût de location (devis)		

* Tarif week end 2 jours, le tarif journée s'applique au-delà de 2 jours.

La salle de spectacles ne peut pas être louée par des particuliers.

** la commune se réserve la possibilité de conventionner avec de nouveaux acteurs et de leur appliquer cette mise à disposition gratuite 3 fois par an.

Coût technicien et/ou SSIAP¹ :

Pour les mises à disposition, la commune fera signer des conventions indiquant la nécessité ou pas de prendre en charge le coût d'un technicien qualifié et/ou d'1 SSIAP et imposera la nécessité d'organiser un service de sécurité.

En cas de location de la salle pour une manifestation payante, l'organisateur devra prendre en charge le coût d'un technicien qualifié (régisseur, technicien son ou lumière).

En cas de location de la salle pour une manifestation payante, l'organisateur devra organiser un service de sécurité (désigné dans la convention de location).

En cas d'obligation réglementaire (sécurité incendie et installation de décors sur scène), soit l'organisateur prend en charge le SSIAP, soit la collectivité se substitue et prend en charge la prestation.

***Mise à disposition hors frais ménage et fluides qui feront l'objet d'une tarification supplémentaire (100 € la journée, 200 € le WE)

**** La salle de l'Atelier peut éventuellement être louée en plus du pack (salle de spectacle + Hall + kitchenette), sous réserve de la disponibilité
Un tarif de location supplémentaire s'applique à la journée ou au WE.

¹ SSIAP : service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Location des espaces coworking :

Typologie de public/demande	Bureau individuel					Bureau partagé (4 places)				
	1/2J	Journée	Semaine	Mois	Forfait 10 demi-journées sur 1 an	1/2J	Journée	Semaine	Mois	Forfait 10 demi-journées sur 1 an
Partenaires										
Institutionnels (établissements publics et collectivités)						1 mise à dispo gratuite par année civile puis tarif "entreprises"*				
Partenaires avec convention annuelle										
Partenaires avec convention d'occupation	Mise à disposition gratuite					Mise à disposition gratuite				
Tarifs coworking										
Tarif coworking	10 €	15 €	60 €	150 €	90 €	7 €	12 €	50 €	130 €	70 €
Tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, porteurs de projet ou étudiants	5 €	8 €	30 €	75 €	45 €	4 €	6 €	25 €	65 €	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les grilles tarifaires de locations des différents espaces de l'Ilôt de la Minoterie tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Chrystèle BRIERE : les tarifs de location sont peu élevés.

Franck PICHOT : l'objectif est d'abord de faire venir les gens au sein du lieu.
Nous sommes globalement en dessous des tarifs co working pratiqués ailleurs

Caroline SOQUET : cela pourra être réajusté en 2026. Il faut voir à l'usage.

Franck PICHOT : Avec l'ouverture du tiers lieu, la collectivité est considérée comme exploitant de lieu. Afin d'obtenir la licence d'entrepreneur de spectacles liée à l'exploitation de lieu de 3^{ème} catégorie, Caroline SOQUET a suivi une formation obligatoire d'une semaine « Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques ». Elle peut ainsi devenir titulaire de la licence de catégorie 1 et être la personne référente pour assurer la sécurité au sein du lieu.

Géraldine DENIS quitte la séance avant le vote des avenants.

DELIBERATION 2025 – 09 – 02

**ILOT DE LA MINOTERIE - AVENANT N° 4 AU LOT 1 « TERRASSEMENT – VRD –
ASSAINISSEMENTS – RESEAUX SOUPLES »**

Annexe : Avenant n°4 du lot 1

Rapport de Jean-Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux,

Monsieur Lévesque propose d'adopter l'avenant suivant portant sur les marchés de travaux de l'Ilot de la Minoterie :

**Lot 1 Avenant 4 « terrassement – VRD – assainissements – réseaux souples » - SAS PIGEON
TP**

Non réalisation de béton périphérie induit par problématique de portance

Montant de l'avenant 4 :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : -2 978,43 €

Montant TTC : -3 574.11 €

% d'écart introduit par l'avenant : -1,57%

Nouveau montant du marché public + avenants :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 189 609,61 €

Montant TTC : 227 531,53 €

N° de lot	Dénomination	Entreprise	Montant HT Avenant	Montant TTC Avenant	Nouveau montant total du Marché HT	Nouveau montant total du Marché TTC
Lot 01	Terrassement VRD Assainissements Réseaux souples	SAS PIGEON	-2 978,43 €	-3 574.11 €	189 609,61 €	227 531,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant 4 du lot 1 tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette décision.

DELIBERATION 2025 – 09 – 03

**ILOT DE LA MINOTERIE - AVENANT N° 7 AU LOT 2 « TERRASSEMENT – VRD –
ASSAINISSEMENTS – RESEAUX SOUPLES »**

Annexe : Avenant 7 au lot 2

Rapport de Jean-Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux,

Monsieur Lévesque propose d'adopter l'avenant suivant portant sur les marchés de travaux de l'ilot de la Minoterie :

Lot 2 « gros œuvre » - LEON GROSSE - avenant 7 :

Réalisation de béton périphérie pour gestion problématique de portance.

Montant de l'avenant 7 :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : + 2 978,43 €

Montant TTC : + 3 574,12 €

% d'écart introduit par l'avenant : + 0.20%

Nouveau montant du marché public (Montant initial + Avenants) :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 1 501 615,96 €

Montant TTC : 1 801 939,15 €

N° de lot	Dénomination	Entreprise	Montant HT Avenant	Montant TTC Avenant	Nouveau montant total du Marché HT	Nouveau montant total du Marché TTC
Lot 02	Gros œuvre	LEON GROSSE	+ 2 978,43 €	+ 3 574,12 €	1 501 615,96 €	1 801 939,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant 7 du lot 2 tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette décision.

DELIBERATION 2025 – 09 – 04

**ILOT DE LA MINOTERIE - AVENANT N° 5 AU LOT 6 « MENUISERIES EXTERIEURES
ALUMINIUM » - MIROITERIE 35**

Annexe : Avenant 5 au lot 6

Rapport de Jean-Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux,

Monsieur Lévesque propose d'adopter l'avenant suivant portant sur les marchés de travaux de l'îlot de la Minoterie :

Lot 6 « Menuiseries extérieures aluminium » - Miroiterie 35 - avenant 5 :

Cet avenant porte sur les évolutions suivantes :

- Modification des Rideaux
- Enlèvement de vitrophanie
- Fourniture et pose de 2 gâches normées pour la sécurité incendie

Montant de l'avenant n°5 :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : -2 394,76 €

Montant TTC : -2 873,71 €

% d'écart introduit par l'avenant : -0,90 %

Nouveau montant du marché public (BASE + AVENANTS) :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 260 779,32€

Montant TTC : 312 935,18€

N° de lot	Dénomination	Entreprise	Montant HT Avenant	Montant TTC Avenant	Nouveau montant total du Marché HT	Nouveau montant total du Marché TTC
Lot 06	Menuiseries extérieures aluminium	Miroiterie 35	-2 394,76 €	-2 873,71 €	260 779,32€	312 935,18€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant 5 du lot 6 tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette décision.

DELIBERATION 2025 – 09 – 05

ILOT DE LA MINOTERIE - AVENANT N° 5 AU LOT 7 « SERRURERIE – METALLERIE » - GIRARD HERVOUET

Annexe : Avenant 5 au lot 7

Rapport de Jean-Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux,

Monsieur Lévesque propose d'adopter l'avenant suivant portant sur les marchés de travaux de l'Ilot de la Minoterie :

Lot 7 “ serrurerie – métallerie “ - Girard Hervouet SAS : avenant 5

Cet avenant porte sur les évolutions suivantes :

- Enlèvement de la prestation grille habillage

Montant de l'avenant 5 :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : - 5 509,02 €

Montant TTC : - 6 610,82 €

% d'écart introduit par l'avenant : - 2,62%

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 179 209,86 €

Montant TTC : 215 051,83 €

N° de lot	Dénomination	Entreprise	Montant HT Avenant	Montant TTC Avenant	Nouveau montant total du Marché HT	Nouveau montant total du Marché TTC
Lot 07	Serrurerie – Métallerie	Girard Hervouet SAS	- 5 509,02 €	- 6 610,82 €	179 209,86 €	215 051,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant 5 du lot 7 tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette décision.

DELIBERATION 2025 – 09 – 06

AMENAGEMENT DU RUISSEAU DU FOUGERAY : MODIFICATION DE LA DELIBERATION D'ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX CONCERNANT LE LOT 3

Annexe : rapport d'analyse des offres du lot 3

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025 – 08 – 02 en date du 26 août 2025

Rapport de Jean-Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux

Par délibération n° 2025 – 08 – 02 en date du 26 août 2025, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs à l'aménagement du ruisseau du Fougeray.

Le rapport d'analyse des offres comporte une erreur : le montant du lot n° 3 « passerelle métallique et serrurerie » attribué à l'entreprise Althéa Nova est de 84 104.10 € HT et non 91 872,50 € HT tel que délibéré.

Il convient donc de reprendre une délibération. Il est proposé d'attribuer à l'entreprise Althéa Nova le lot 3 pour un montant de 84 104.10 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'entreprise Althéa Nova le lot 3 pour un montant de 84 104.10 € HT,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

DELIBERATION 2025 – 09 – 07

BATIMENT 14 RUE DUGUESCLIN : EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

Annule et remplace la délibération n° 2025-06-06

Rapport de Franck Pichot, Maire,

Pour le financement de l'opération de réhabilitation du bâtiment situé au 14 rue Duguesclin Monsieur le maire propose de souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 3 Lignes du Prêt pour un montant total de 420 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS 223 016 euros
Durée de préfinancement	12 mois
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0 %

Ligne du prêt 2 :

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI 16 484 euros
Durée de préfinancement	12 mois
Durée totale de la Ligne du Prêt :	5 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.2 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0 %

Ligne du prêt 3 :

Ligne du Prêt :	Eco-prêt
Montant :	180 500 euros
Durée de préfinancement	12 mois
Durée totale de la Ligne du Prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.75 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	0 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de prêt telle que présentées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds et tout document afférent à cette décision.

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser tous les actes de gestion utiles y afférent.

Christèle BRIERE : Pourquoi les montants attribués ne sont pas proportionnels aux critères /nombre de logements PLAI PLUS ?

Franck LE GALL : Nous allons réinterroger la Caisse des dépôts et consignations

DELIBERATION 2025 – 09 – 08

DEMANDE DE SUBVENTION DE BREIZH DANS

Rapport d'Alain Ducloyer, adjoint délégué à la vie associative et aux relations citoyennes,

La collectivité communique en début d'année à l'ensemble des associations Pipriataines un dossier de demande de subvention annuelle.

A la suite d'un changement d'adresse électronique, l'association Breizh Dans n'a pas déposé de dossier.

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer à l'association Breizh Dans une subvention d'un montant identique à celui de 2024 à savoir 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association Breizh Dans une subvention d'un montant de 300 € pour l'année 2025,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

DELIBERATION 2025 – 09 – 09

SDE 35 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2024

Annexe : rapport d'activités annuel 2024

Rapport de Jean-Yves Glémau, conseiller délégué à la transition énergétique du territoire et du patrimoine communal

La commune de Pipriac étant membre du SDE35, le rapport annuel doit être présentés aux membres du Conseil Municipal.

Le rapport d'activité 2024 du SDE35 est présenté.

Il est proposé d'adopter le rapport d'activité annuel 2024 du SDE35.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2024 du SDE35 ci-annexé.

Jean-Yves GLEMAU présente le rapport d'activités

Les objectifs : Réduire les consommations énergétiques - Développer les énergies renouvelables. La commune de Pipriac est une des premières boucles d'autoconsommation collective avec une économie de 10 000 €/an.

Franck PICHOT : C'est Marc CHRITIE adjoint à la mairie de ST GANTON qui siège au conseil d'administration du SDE35, je suis son suppléant.

DELIBERATION 2025 – 09 – 10

SPL TERRE ET TOIT : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2024

Annexe : rapport d'activités annuel 2024

Rapport de Franck PICHOT, Maire,

En tant que membre de la SPL, elle est tenue d'adopter le rapport d'activité annuel 2024 annexé à cette note.

Il est proposé d'adopter le rapport d'activité annuel 2024 de la SPL Terre et Toit.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport d'activité annuel annexé à cette note.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport d'activité annuel 2024 de la SPL TERRE ET TOIT ci annexé.

QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

Programmation d'un conseil municipal exceptionnel mardi 30 septembre – 20h30

Franck PICHOT : Lors du vote du budget, nous avons prévu un emprunt court terme d'une valeur de 2.2 millions d'euros. Il nous faut également emprunté sur le long terme.

Nous avons reçu une offre le 23/09 qui n'est valable que quelques jours. C'est pourquoi, nous proposons d'ajouter un conseil municipal mardi prochain.

Ce même jour, une rencontre est prévue à 18h30 avec Fabienne Cottais, Maire de Saint-Ganton et Marc Christie, 1er adjoint. La commune de Saint-Ganton a créé une commission extra-municipale afin d'engager une réflexion sur une potentielle fusion de communes/commune nouvelle. Il est possible de fusionner uniquement avec des communes géographiquement limitrophes.

Une réunion publique est programmée à St Ganton, salle de la Belle Alouette, le 03 octobre prochain à 18h30.

Cet échange a pour objectif de présenter la démarche et les travaux de la commission aux membres du bureau municipal en amont de la réunion publique. Une rencontre avec la commune de Langon est programmée également. Ce temps d'échange est ouvert aux membres du bureau et plus largement à celles et ceux intéressés par le sujet.

Retour sur la réunion de la société ECO – Jean-Yves GLEMAU

Pour cette année 2025, les investissements pour les communes de Langon et Bains-sur-Oust sont programmées.

Un projet d'installation d'une ombrière par commune membre de la société était programmé initialement. Du fait de la baisse du tarif de rachat annoncée passant de 0.13 cm à 0.04 cm, les projets ne seront plus viables économiquement.

Permanence de Notus Energy

La société Notus Energy a tenu une permanence publique aujourd'hui en mairie de 14h à 18h30 pour permettre aux habitants d'échanger, de poser des questions ou d'obtenir des informations précises sur le projet. Il y a eu du monde.

Une autre permanence est programmée le 10/10 de 14h00 à 17h00.

Contrairement au projet de ST GANTON pour lequel la commune a investi 10 000€ et émis un avis favorable, Franck PICHOT rappelle que la mairie n'a aucun lien avec ce projet mené par un porteur privé. Elle intervient uniquement dans le suivi de l'opération notamment lors de l'installation du mât de mesure.

La commune n'a aucune maîtrise du foncier avec les porteurs privés pour les projets éolien.

Un guide de l'habitat pour les habitants.e.s de Pipriac

Chrystèle BRIERE présente le guide de l'habitat élaboré suite à l'analyse des besoins sociaux. Un outil de communication à destination des habitants de Pipriac a été créé. Il s'agit d'une pochette avec à l'intérieur 13 fiches individuelles qui pourront être modifiées si besoin.

Evènements à venir :

- La fête de la galette dimanche 28 septembre
- Signature officielle convention lecture publique le 07/10 17h00 avec visite du tiers lieu aux partenaires.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
Franck PICHOT



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FRANGEUL

